



Audition préliminaire en gendarmerie

Par **pat01**, le **30/08/2011** à **09:16**

Bonjour,

Peut-on demander de modifier le contenu d'une audition préliminaire en gendarmerie, suite à oubli, et pour complément d'information.
Comment s'y prendre ?

Merci d'avance.

Par **chris_ldv**, le **30/08/2011** à **17:18**

Bonjour,

Oui c'est possible et même souhaitable si l'élément omis s'avère important ... mais cela ne fait pas très sérieux et votre crédibilité risque d'être sérieusement mise à mal.

Le plus simple est de recontacter la gendarmerie où s'est déroulée votre audition.

Cordialement,

Par **pat01**, le **30/08/2011** à **19:08**

Merci Chris, ta réponse m'a était utile. J'ai de suite pris RdV avec la gendarmerie.

Sympa d'avoir pris le temps de me lire.
et
Merci à tous ceux qui se donnent pour ce site.